

29^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

69^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2017

CSP29.R13
Original : anglais

RÉSOLUTION

CSP29.R13

NOUVEAU BARÈME DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LA 29^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le rapport du Comité exécutif sur le *Nouveau barème des contributions fixées* pour les États Membres, les États participants, et les Membres associés de l'Organisation panaméricaine de la Santé (documents CSP29/5 et Add. I) ;

Considérant que les gouvernements membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé sont imposés en conformité à l'article 60 du Code sanitaire panaméricain et l'article 24 (a) de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Notant que près de 34 % du Programme et budget de l'OPS 2018-2019, considéré dans le *Document officiel 354*, seront financés par les contributions fixées des États Membres, États participants et Membres associés ;

Considérant que l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA) a adopté un barème temporaire des contributions pour l'exercice financier 2018 pendant que le système et la méthodologie actuels des contributions font l'objet d'un examen,

DÉCIDE :

1. D'approuver le barème proposé des contributions fixées pour les États Membres, États participants et Membres associés de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour application durant l'exercice financier 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.
 2. De soumettre à la considération des Organes directeurs de l'OPS un barème révisé des contributions pour l'exercice financier 2019, sur la base du barème des contributions fixées de l'OEA 2019, une fois le barème adopté.
-

État Membre	Taux de contribution (%)
Antigua-et-Barbuda	0,022
Argentine	3,000
Bahamas	0,047
Barbade	0,026
Belize	0,022
Bolivie	0,070
Brésil	12,457
Canada	9,801
Chili	1,415
Colombie	1,638
Costa Rica	0,256
Cuba	0,132
Dominique	0,022
El Salvador	0,076
Équateur	0,402
États-Unis d'Amérique	59,445
Grenade	0,022
Guatemala	0,171
Guyana	0,022
Haïti	0,022
Honduras	0,043
Jamaïque	0,053
Mexique	6,470
Nicaragua	0,022
Panama	0,191
Paraguay	0,087
Pérou	1,005
République dominicaine	0,268
Saint-Kitts-et-Nevis	0,022
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,022
Sainte-Lucie	0,022
Suriname	0,022
Trinité-et-Tobago	0,129
Uruguay	0,298
Venezuela	1,940
État participant	Taux de contribution (%)
France	0,203
Pays-Bas	0,022
Royaume-Uni	0,022

Membre associé	Taux de contribution (%)
Aruba	0,022
Curaçao	0,022
Porto Rico	0,025
Sint Maarten	0,022
TOTAL	100,00

(Huitième réunion, le 28 septembre 2017)